



Pétition des éditeurs européens En faveur du respect du droit d'auteur par les projets de bibliothèques numériques

La Commission Européenne et le Comité européen des sages sur la numérisation réfléchissent actuellement aux moyens d'accélérer la numérisation et la mise à disposition des oeuvres sous droit, en particulier dans le cas des oeuvres orphelines et épuisées.

A l'occasion de la Foire de Francfort, il paraît important de rappeler le dynamisme des éditeurs qui contribuent chaque jour à proposer une offre diverse et de qualité de contenus numériques. Or, sans le maintien du régime actuel du droit d'auteur, le marché du livre numérique ne pourra se développer de manière durable.

Afin de respecter l'exploitation commerciale de l'oeuvre par l'éditeur, les différentes solutions nationales apportées à la question des oeuvres orphelines et épuisées doivent se baser sur l'accord des ayants droit et sur la recherche diligente du statut de l'oeuvre (domaine public/ indisponible sous tout format/ orpheline) et non pas sur de nouvelles exceptions.

- ⇒ Afin de rappeler ces principes fondamentaux, le SNE invite les éditeurs à signer et faire suivre d'ici le 17 octobre la pétition ci-dessous qui fait actuellement l'objet d'une circulation en Europe grâce à la Fédération des Editeurs Européens (FEE).



*Foire du livre de Francfort
6-10 Octobre 2010*

Les éditeurs européens soussignés appellent l'Union européenne à continuer à soutenir la première industrie culturelle européenne : l'édition.

Le secteur privé vit aujourd'hui une époque unique grâce aux opportunités offertes par l'internet et les développements technologiques.

L'édition n'est pas en reste avec des entreprises toujours plus déterminées à s'engager dans l'effort de numérisation et dans l'innovation.

Les éditeurs veulent pouvoir proposer des livres aux lecteurs sous formats multiples– livres imprimés, livres à télécharger sur des liseuses, livres audio ou offres groupées rassemblant différent formats. Ainsi, leur objectif est de leur proposer un choix plus large.

Notre secteur repose sur un droit d'auteur fort et peut dès lors contribuer à l'économie et à la société européenne. Nous demandons à l'Union européenne de continuer à faire respecter la loi en matière de droit de la propriété intellectuelle. De nombreux modèles juridiques sont en place à travers l'Europe afin de permettre aux bibliothèques ou aux autres institutions culturelles de numériser leurs collections. Lorsque de nouveaux modèles se développent, ils doivent être basés sur une permission explicite des ayants droits.

Au niveau européen, nous avons besoin d'un cadre qui soutienne des solutions mises en place par les parties intéressées, développées au niveau des Etats Membres plutôt que de nouvelles exceptions qui affaibliraient le droit d'auteur.

A l'occasion de la foire du livre de Francfort –le salon professionnel le plus important au monde- les éditeurs européens souhaitent réitérer que sans un droit d'auteur fort, ils ne seraient pas aujourd'hui au premier rang mondial de ce secteur.

Nous demandons avec insistance à l'Union européenne de continuer à utiliser cette règle de droit comme référence absolue afin d'assurer la pérennisation d'une production de contenus de haute qualité pour une large audience.